

1 LES VALEURS DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES LOIS ET CONVENTIONS INTERNATIONALES

Souvent, les notions de biodiversité et de services écosystémiques sont confondues. Ainsi, on trouve fréquemment des articles scientifiques comportant le terme « biodiversité » dans le titre ou les mots-clés, alors que l'article étudie, par exemple, un processus biologique ou un service écosystémique, et non la diversité du vivant au sein d'un écosystème.

Il ne faut donc pas confondre ce qui relève de la diversité du vivant – et donc de la biodiversité au sens de la Convention sur la diversité biologique (cf. une synthèse des définitions, Gosselin *et al.*, 2004) – avec ce qui relève du vivant ou des services écosystémiques, qui sont des concepts plus généraux. Cette confusion a d'autant moins de raison d'être que les services écosystémiques ne sont pas conditionnés uniquement par la biodiversité. En fait :

- la biodiversité est un des services rendus par les écosystèmes (en l'occurrence, fourniture d'une ressource élargie *sensu* Larrère et Larrère, p. 6-8 de ce numéro) ;
- des éléments de biodiversité contribuent aux services écosystémiques, mais rarement toute la biodiversité en tant que telle. Par exemple, la protection des sols contre l'érosion nécessite une couverture végétale, mais pas forcément très diversifiée.

À la biodiversité peuvent être associées deux types de valeurs :

- une valeur d'existence, en raison de laquelle la biodiversité doit être protégée pour elle-même. La valeur d'existence se justifie par des aspects immatériels, y compris dans une approche humaniste qui considère que toute la biodiversité mérite d'être conservée en tant que source d'émerveillement bénéfique à l'homme, pour les valeurs esthétiques, spirituelles ou culturelles qu'elle apporte, ou comme patrimoine à transmettre aux générations futures, toute perte d'espèce étant irréversible (Larrère et Larrère, p. 6-8 de ce numéro). La biodiversité est ici un service écosystémique rendu à l'homme ;

– une valeur que nous appellerons extrinsèque car, dans cette perspective, la biodiversité doit être conservée pour une autre fonction ou entité écologique qu'elle-même, par exemple sa participation aux services écosystémiques, actuels ou potentiels, matériels ou immatériels, fournis à l'homme : services d'approvisionnement (plantes médicinales, alimentation, source d'énergie, textiles), de régulation et d'auto-entretien (fonctionnement des écosystèmes, prédation...). Ici, la biodiversité rend service.

Or il nous semble que dans les discours actuels des gestionnaires, des politiques et même des scientifiques, il n'est pas si évident que la biodiversité soit considérée en tant qu'un service écosystémique parmi d'autres, pour sa valeur d'existence. Au contraire, les valeurs extrinsèques utilitaristes sont souvent dominantes. Il semble ainsi exister un « grand écart » entre la domination des valeurs extrinsèques utilitaristes dans les discours actuels et :

- d'une part, l'utilisation de la biodiversité comme unique norme des politiques des ressources naturelles (Larrère et Larrère, p. 6-8 ce numéro) ;
- d'autre part, l'affirmation de la valeur d'existence de la biodiversité comme objectif de nombreux textes législatifs la concernant (tableau 1).

Nous nous situons bien ici dans une approche anthropocentrée (ou humaniste) élargie, y compris lorsqu'on parle de valeur d'existence de la biodiversité – comme proposé par Gosselin (2008) comme base éthique de l'ingénierie écologique – principalement parce que les textes internationaux dont nous rendons compte semblent se situer dans cette optique. ■

Les auteurs Marion Gosselin et Frédéric Gosselin

Cemagref, centre de Nogent-sur-Vernisson, UR EFNO, Écosystèmes forestiers, Domaine des Barres, 45290 Nogent-sur-Vernisson
marion.gosselin@cemagref.fr – frederic.gosselin@cemagref.fr

1 Objectifs et valeurs sous-jacentes de la biodiversité dans les principales conventions internationales ou européennes concernant la biodiversité

	Convention de Ramsar	Convention de Washington	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Directive Habitats	Convention sur la diversité biologique
	UNESCO *	CITES **	Conseil des communautés européennes	Conseil de l'Europe	Organisation des Nations-Unies	Conseil des communautés européennes	CNUED ***
	1971	1973	1979	1979	1979	1992	1992
La notion de diversité biologique est-elle présente parmi les principaux objectifs?	Non	Oui « la faune et la flore sauvages... par leur beauté et leur variété »	Non	Non	Oui « la faune sauvage, dans ses formes innombrables »	Oui	Oui
Objectifs	• Conservation des principales zones humides • Utilisation rationnelle de leurs ressources	• Protéger les espèces sauvages contre la surexploitation commerciale	• Protéger, gérer, réguler les espèces et leurs habitats • Préserver la diversité et la quantité d'habitats	• Conserver la flore et la faune naturelles et leurs habitats	• Utilisation durable	• Protéger les espèces de faune et flore sauvages et leurs habitats • Favoriser le maintien de la biodiversité	• Conservation de la biodiversité • Utilisation durable de ses éléments • Partage juste et équitable

Valeurs attribuées aux éléments de biodiversité concernés

Valeur d'existence : au sens de « biodiversité à protéger pour elle-même »	Non mentionnée explicitement	« Valeur irremplaçable »	« Patrimoine commun »	« Valeur intrinsèque »	« Valeur irremplaçable »	Non mentionnée explicitement	« Valeur intrinsèque »
Valeur extrinsèque : au sens de « biodiversité à protéger pour autre chose qu'elle-même »	Valeur économique, culturelle, scientifique, récréative	Valeur économique, culturelle, scientifique, récréative et esthétique	Valeur sociale et économique	Valeur esthétique, scientifique, culturelle, récréative, économique ; rôle dans le maintien des équilibres biologiques	Valeur mésologique, écologique, génétique, scientifique, esthétique, récréative, culturelle, éducative, sociale et économique	Non mentionnée explicitement	Valeur de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs sur les plans environnemental, génétique, social, économique, scientifique, éducatif, culturel, récréatif et esthétique

* Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; ** Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ;

*** Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

QUELQUES RÉFÉRENCES CLÉS...

■ **GOSSSELIN, M., FADY, B., LEFÈVRE, F.**, 2004, La biodiversité : définitions, enjeux et débats scientifiques, *in* : GOSSSELIN, M., LAROUSSINIE O., *Gestion Forestière et Biodiversité : connaître pour préserver – synthèse bibliographique*, p. 15-40, Antony, Cemagref.

■ **GOSSSELIN, F.**, 2008, Redefining ecological engineering to promote its integration with sustainable development and tighten its links with the whole of ecology, *Ecological Engineering*, n° 32, p. 199-205.

■ **RIDDER, B.**, 2008, Questioning the ecosystem services argument for biodiversity conservation, *Biodiversity and Conservation*, n° 17, p. 781-790.

■ **SCHWARTZ, M.W., BRIGHAM, C.A., HOEKSEMA, J.D., LYONS, K.G., MILLS, M.H., VAN MANTGEM, P.J.**, 2000, Linking biodiversity to ecosystem function: implications for conservation ecology, *Oecologia*, n° 122, p. 297-305.